

Monsieur Michel MOURLEVAT

Président

HAUT BUGEY AGGLOMERATION

57 rue René Nicod CS 80502

01117 OYONNAX Cedex

Nos ref. PF/FP/SM

Bourg-en-Bresse, le 19 octobre 2023

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me transmettre le projet d'élaboration du PLU d'Aranc et je vous en remercie.

La Chambre est favorable à la préservation des activités économiques existantes, et à la possibilité d'installation d'éventuelles autres activités dans le tissu urbain.

Elle soutient l'activité de scierie, qui doit pouvoir se développer sur place. L'écran de verdure existant peut être maintenu entre cette activité et les habitations les plus proches.

Il est aussi nécessaire de fournir aux entreprises :

- un accès direct à l'eau et à l'énergie d'un débit suffisant,
- un système d'assainissement collectif,
- un système de traitement des eaux pluviales collectif de capacité suffisante,
- une collecte et un traitement de leurs déchets,
- une desserte informatique à haut ou très haut débit.

Sur ce point, la Chambre recommande de réserver des fourreaux pour l'installation de la fibre optique lors de tous travaux de tranchées, comme le prévoit le projet de PLU.

En revanche, les entreprises ne doivent pas être soumises à des contraintes architecturales inadaptées ou qui engendreraient des surcoûts.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées,

ten cordident

Patrice FONTENAT

Président<